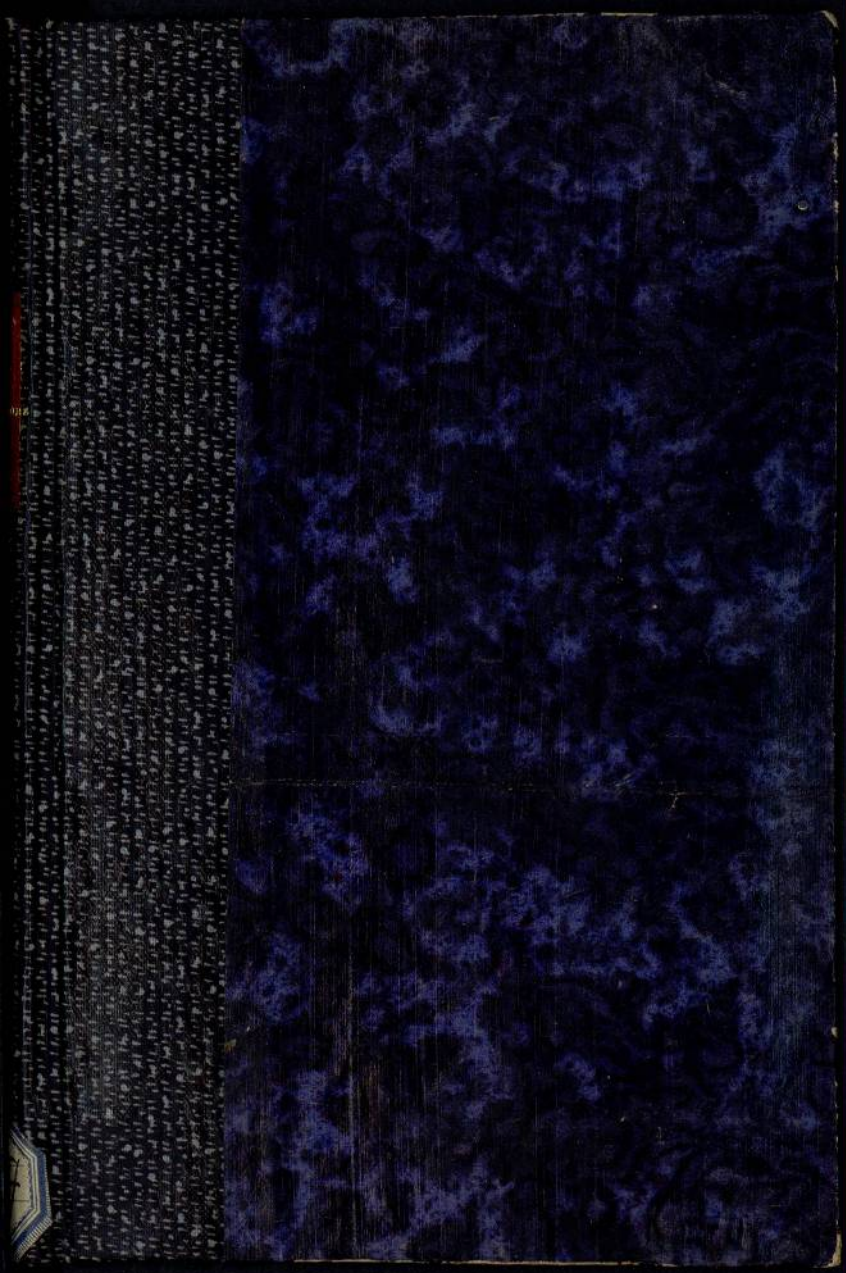
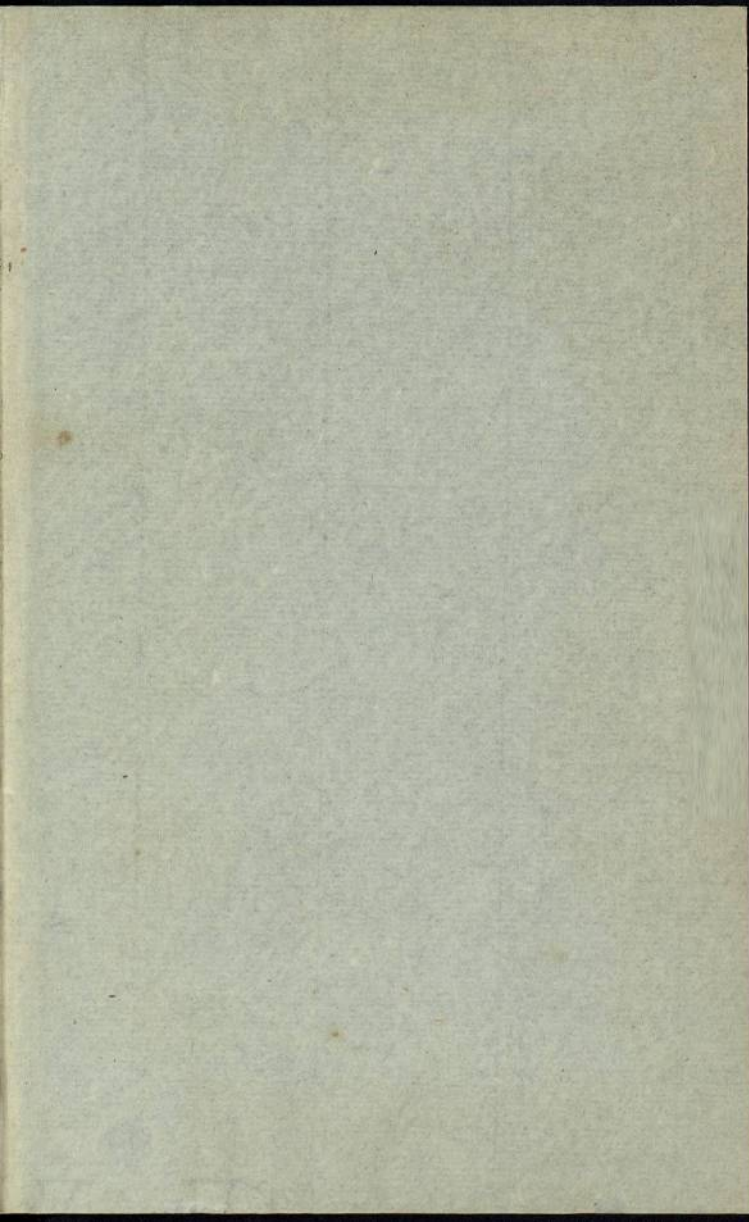
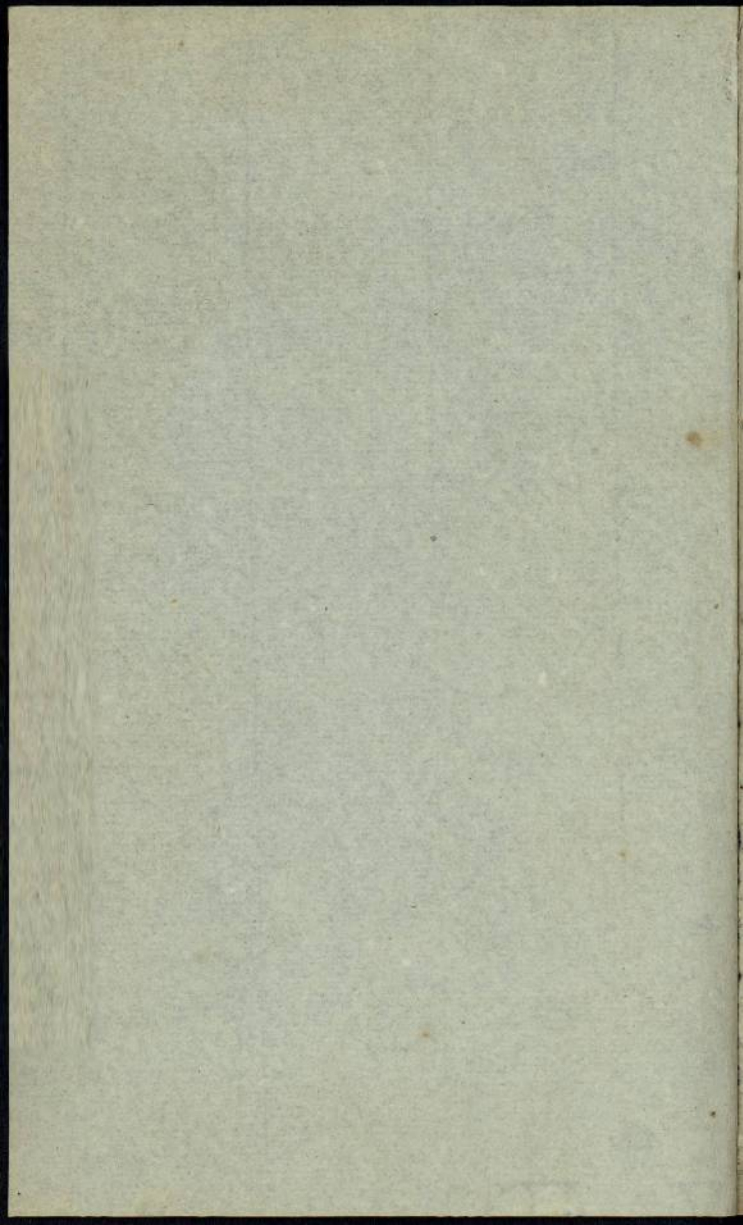




8





LETTRE
D'UN PREDICATEUR
DE CARESME,

A M^{rs}. LES PROTESTANS
ou prétendus Refformés de C....
Lieu de sa dernière Station, pour
les engager à se reconnoître & à
se réunir à l'Eglise Catholique,
Apostolique & Romaine, leur
véritable Mere.

*Desolatione desolata est omnis terra, quia nullus est
qui recogitet corde. Jerem. c. 12. v. 11.*



A TOULOUSE,

Chez PIERRE ROBERT, Imprimeur-Libraire près
les Jesuites, au Saint Nom de JESUS.

M. DCC. XXXI.
AVEC PERMISSION.

LETTRE

DE CARRÉSME

AN. M. D. C. LXXXVIII

ou prétendus Réformés de C.

Et de la dernière passion de

les ennemis de l'Eglise Catholique

Apostolique & Romaine, de

véritable Mère.

Par M. de la Rivière, Evêque de

Paris.

Paris, chez la Citoyenne, au Salon de la

Librairie, par la porte de la

Librairie, par la porte de la

Librairie, par la porte de la

Librairie, par la porte de la

Librairie, par la porte de la

Librairie, par la porte de la

A V I S.

L Es Protestans ou prétendus Refformez de ce Royaume, ayant été baptisez & élevez pour la plus part par les Pasteurs ou Ministres de l'Eglise Catholique-Romaine, ne sçauroient dissimuler qu'ils n'ayent été pervertis par leurs parens, anciens Protestans, & qu'ils ayent eu d'autre motif de dementir leur Baptême & leur premiere éducation toute Catholique-Romaine, que le seul vouloir ou bon plaisir de ces mêmes parens. Plusieurs d'entr'eux n'ont peu s'empêcher de l'avouer.

Or comme par ce procedé ces enfans sont devenus encore pires en matiere de Religion, que leurs peres, & qu'on trouve en cela même de quoi les détromper, & les faire rentrer dans le sein de l'Eglise Catholique-Romaine, qui les avoit enfantés à Jesus-Christ, on a cru qu'il étoit digne du ministere d'un Prédicateur, d'adresser aux Protestans de sa derniere Mission la Lettre suivante, pour les engager à profiter des secours que la divine Providence leur fournit.

Quoi qu'on ait principalement en venë dans cette Lettre la conversion des Protestans modernes, baptisez & élevez dans l'Eglise Romaine; les Anciens, baptisez & élevez dans leurs Temples ou Prêches, ne laisseront pas d'y trouver de quoi également se detromper de leurs erreurs. Veritablement la temerité des premiers est plus grossiere & plus damnable, puisqu'ils ne peu-

vent la couvrir en aucune maniere , non pas même du préjugé de la naissance : Mais hélas ! par combien d'autres endroits au deffaut de celui-cy , les anciens Protestans ne peuvent-ils pas découvrir leur temerité particuliere & leur aveuglement en matiere de Religion. On ne leur demande pour cela que de vouloir lire avec reflexion cette Lettre , ou celle d'un Théologien Catholique à un Protestant.

Au reste , il ne s'agit pas dans celle-cy d'entrer dans aucun détail de controverse , ce qui a été executé par une infinité de bons livres. Il s'y agit seulement de faire connoître à nos Freres errans , par la charité que nous leur devons , l'état déplorable où ils sont ; afin qu'y devenant sensibles , ils ne négligent plus les moyens d'en sortir , & qu'ils daignent pour le moins assister aux Prédications & Conférences publiques qu'on leur offre , à quoi la propre Religion prétendue refformée les engage , comme ils verront par cette Lettre.

MESSIEURS,

Je ne croirois pas avoir satisfait au ministère que je vous dois, si n'ayant pas voulu pour la plus part venir entendre mes Predications du Carefme, ni accepter les Conferences publiques & privées que je vous ai offert, je ne rachois d'y suppléer par quelques Lettres qui soient à la portée de tout le monde, & dont le raisonnement soit pour cet effet tout ensemble court, sensible & pressant.

Or comme la connoissance du malheureux état où l'on seroit, sollicite par elle-même d'en sortir, & qu'elle en est le premier moyen & le plus nécessaire, vous me permettrez, Messieurs, de commencer par vous mettre devant les yeux l'état déplorable où vous êtes en matiere de Religion, rien n'étant gueres plus capable de vous en retirer.

Le malheur de cet état que nous deplorons en vous, résulte des faits que je vai exposer; faits des plus notoires, que plusieurs d'entre vous m'ont avoué, & que nul de autres ne scauroit dementir qu'à sa confusion.

Vous avez été baptisez dans nos Eglises Parroissiales, & élevez dans la Doctrine de l'Eglise Catholique-Romaine; & de surcroit vous avez fait profession publique de sa croyance dans le temps de votre premiere jeunesse, & sur tout durant celui de vos études, & plusieurs encore plus long temps. Cependant vous êtes devenus dans la suite Protestans, les uns plutôt, les autres plus-tard; on ne vous a plus veu pratiquer ny Sacremens ni Messe, & vous êtes devenus tels, non par voye de dis-

cution & d'examen ; mais uniquement par deference au bon plaisir de vos parens , anciens Protestans , baptisez & élevez dans leurs Temples ou Prêches.

Or je vai vous démontrer qu'être devenu Protestant en la maniere qui vient d'être exposée , & que vous l'avez fait , c'est avoir agi non seulement contre les regles de la raison , mais encore contre celles de la propre Religion Protestante ; d'où vous aurez lieu de conclurre que quand par impossible , cette Religion seroit suffisante pour se sauver , elle ne le seroit pas pour vous , Messieurs , dans votre cas ; & que vous êtes par consequent en état de damnation selon l'une & l'autre Religion , soit Catholique-Romaine, soit Protestante, dite autrement prétendue refformée.

Je dis en premier lieu , que vous avez agi contre les regles de la raison ; vous en serez persuadez si vous considererez que la raison veut qu'on ne quitte point sa premiere Religion , à moins qu'on ne vienne dans la suite à être convaincu qu'elle est fausse.

Quelque avantage qu'ait l'Eglise Catholique-Romaine par son ancienneté & son étendue , & divers autres endroits sur la Societé protestante , Societé toute recente & fort bornée , nous n'exigeons pas toutefois qu'un Protestant , qui aura eu le malheur d'y avoir été baptisé & élevé , revienne à l'Eglise Catholique-Romaine qu'après qu'il aura été suffisamment convaincu de la fausseté de sa Religion & de la verité de la nostre ; de sorte que la Religion Catholique-Romaine ayant été votre premiere Religion , celle qui s'étoit saisie avant toute autre de vos personnes , vous montrer que vous l'avez quittée dans la suite sans avoir été plutôt prudemment convaincu qu'elle fut fausse , ce sera vous montrer que vous avez agi contre les regles de la raison en la quittant.

Or rien n'est plus aisé à vous montrer ; il ne faut pour cela que vous faire avouer deux choses que vous ne sauriez nier sans vous trahir.

La premiere, que ce n'est point par voye d'examen & de discussion, c'est-à-dire en comparant la Doctrine de l'Eglise Catholique - Romaine avec les saintes Ecritures, que vous vous êtes convaincus de sa pretendue fausseté, n'ayant jamais fait, ni peu faire cette comparaison, attendu qu'elle est manifestement beaucoup au dessus de votre capacité. [Si vous osiez dire le contraire, il seroit aisé de vous en convaincre; car il n'y auroit qu'à vous demander sur quel passage de l'Ecriture vous avez fondé votre persuasion contre la Doctrine de l'Eglise Romaine. La plus part de vous, Messieurs, seroient bien en peine de le dire, il est aisé d'en faire l'épreuve. Comment le pourriez-vous, puisque vous ignorez même communement les Textes de l'Ecriture, sur lesquels les points même les plus capitaux du Christianisme sont appuyez, tels que la Divinité de Jesus-Christ, l'Unité de sa Personne divine, & ses deux natures, &c. ce qui toutefois n'est pas permis à un Protestant, parce que faisant profession de ne s'en rapporter à aucune autorité vivante, ainsi qu'on le verra cy-après, il est réduit à la necessité de sçavoir par lui-même immédiatement quels sont les Passages ou Textes de l'Ecriture sur lesquels il fonde sa créance.

En effet sans m'arrêter ici à vous montrer que les versions de la Bible ne doivent faire nulle foy par elles-mêmes auprès de ceux qui veulent se conduire en Protestans, ce qui seul vous a mis, Messieurs, hors d'état de pouvoir vous déterminer prudemment à abandonner la Doctrine de l'Eglise Catholique - Romaine. Par cette voye de comparaison de Doctrine avec les saintes Ecritures, n'auroit-il pas falu de plus, quelque assurance que vous eussiez pû avoir de la fidélité de la version dont vous auriez voulu user, que vous eussiez peu vous assurer par vous-mêmes du vray sens des Passages de cette version.

Mais de bonne foy est-ce chose de votre comperan-

ce, & qui soit en matiere de dogme à votre portée ? ne voit-on pas tous les jours les plus sçavans y échoüer, après qu'un Luther & un Calvin, si portez d'inclination à s'unir, n'ont pû convenir, ni du nombre des Livres Canoniques ni du sens de ces paroles si importantes, *ceci est mon Corps, ceci est mon Sang*. Celui-là les prenant dans un sens de réalité, & celui-cy de figure, comme chacun sçait. Avec quel fron des particuliers, dont presque toute l'occupation roule sur les choses purement temporeles, sans parler de je ne sçait combien d'autres obstacles, oseroient-ils dire qu'ils connoissent & qu'ils entendent assez par eux-mêmes les Livres sacrez de l'Ecriture, pour avoir pû se déterminer prudemment à delaisser la Religion Catholique-Romaine, & à lui substituer la Protestante.

Un second aveu que vous ne pouvez, Messieurs, refuser, est qu'étant hors d'état de sçavoir par vous-mêmes en la maniere que je viens de dire, si la Doctrine de l'Eglise Catholique-Romaine est vraie ou fausse, vous vous en êtes rapportez entierement à vos parens anciens Protestans, & que c'est uniquement par déference à leur autorité ou bon plaisir, que vous avez abandonné la Religion Catholique-Romaine, celle de vos premieres années, pour prendre la leur.

Il est certain, vous n'en sçauriez disconvenir, que s'ils vous eussent laissés à vous-mêmes, vous seriez tous ce que nous sommes, c'est-à-dire bons Catholiques-Romains.

Or, Messieurs, pour peu que vous vouliez y réfléchir rien ne vous paroîtra plus deraisonnable & plus injuste que d'avoir eu une telle déference. Pourquoi ? pour deux raisons, principalement ausquelles je me borne afin d'abreger.

1^o. Parce qu'en matiere de Religion, ce sont moins nos peres, selon la chair, qu'il faut écouter, que ceux qui sont nos peres selon l'esprit, lesquels n'étoient au-

tres pour vous , Messieurs , que les Pasteurs de l'Eglise Catholique - Romaine. C'est d'eux uniquement que vous tenez la renaissance spirituelle.

2°. Parce que vos parens Protestans , ni autres , ne vous ont dit , ni pû dire , rien qui ait pû vous persuader prudemment qu'il y eut quelque erreur dans la croyance de l'Eglise Catholique-Romaine.

Quand pour tenter d'y reüssir , ils auroient entrepris de vous alleguer certains passages de l'Ecriture , comme ils font assez souvent à tout hazard , le seul bon sens n'a-t'il pas dû alors vous inspirer de leur représenter avec respect , que vous n'aviez pas assez d'intelligence pour sçavoir seurement par vous-même quel est le vrai sens de ces passages ; & que vous ne pouviez pas non plus prudemment vous en rapporter à eux , sur tout au mépris des Peres spirituels , que votre Baptême , reçu dans l'Eglise Romaine , vous y avoit acquis ; & qu'avant d'en venir à un changement en matiere de si grande consequence , il étoit au moins juste que vous sçussiez ce qu'ils auroient à leur répondre.

D'où il s'ensuit que n'ayant fait rien de tout cela , & n'ayant pris pour motif de votre desertion particuliere de l'Eglise Catholique-Romaine , que le seul vouloir du pere ou de la mere , de l'oncle ou de la tante... qui en matiere de Religion doit être compté pour rien ; vous vous êtes conduits en ce point d'une consequence infinie , de la maniere du monde la plus temeraire , & par consequent la plus damnable.

Le raisonnement que je viens de faire est si naturel , si conforme au bon sens , & si pressant , que plusieurs Peres, anciens Protestans de ce Royaume, sont assez équitables pour ne pas exiger de leurs enfans baptisez , & élevez dans l'Eglise Catholique-Romaine , un changement en faveur de leur Religion ; comprenant fort bien que le choix en cette matiere, devant être fait avec beaucoup de prudence , celui que leurs enfans feroient de

la Religion Protestante., par déference à leur vouloir ou bon plaisir, ne pourroit être que temeraire.

D'autant mieux que les Protestans les plus entêtez de leur Religion, n'ont pû s'empêcher de reconnoître qu'on peut se sauver dans la nôtre, ainsi que je l'ay fait voir dans la Lettre d'un Theologien Catholique.....

Ce qui donne droit de dire que les parens Protestans qui en usent autrement, sont des vrais meurtriers des ames de leurs enfans dont ils sont, entreprenant ainsi de dominer sur leur foy, des parjures, des avortons, ou des amphibies en matiere de Religion; car ces sortes de Profelites ne sont communement ni Catholiques, ni Protestans; mais laissons-là les peres, & revenons à leurs enfans, qui sont aujourd'huy l'objet principal de notre attention.

Ne deviez-vous pas de plus prendre garde M. qu'en voulant vous conduire en matiere de Religion, par l'exemple ou le vouloir de vos parens, vivans ou recens; vous deviez en ce cas, à plus forte raison, consulter celui de vos ancêtres, qui, ayant été tous Catholiques-Romains, à l'exception des deux ou trois dernieres generations, comme les propres actes des familles Protestantes le prouvent, se seroient certainement opposez à l'abandon que vous avez fait de la foy de l'Eglise Catholique-Romaine; & vous n'ignorez pas qu'en matiere de Religion, plus qu'en toute autre, le témoignage des plus anciens est toujours le plus respectable.

Par où vous voyez, Messieurs, qu'en voulant vous conduire ici par l'autorité ou l'exemple de votre parenté ou lignée, vous vous êtes mépris, même à cet égard, de la maniere la plus puerile, puisque vous avez préféré l'avis des jeunes à celui des vieux, plus follement, & aussi plus funestement sans comparaison que ne le fit l'insensé Roboam, à qui il en coûta cher; & de tout cela il s'ensuit évidemment que n'ayant été convaincu par aucun endroit, que la Doctrine de l'E-

glise Catholique-Romaine fût fautive ; vous avez violé en la quittant toutes les regles de la raison , qui ne permet de quitter la premiere Religion dont on est saisi qu'à ce prix.

Mais si de surcroît je vous montre qu'en embrassant la Religion Protestante en la maniere que vous l'avez fait , vous avez peché contr'elle-même , ne sera-ce pas vous convaincre de nouveau que votre état est damnable en tout sens ?

Or pour vous le montrer il ne faut que vous opposer le principe fondamental de la Religion Protestante , lequel est *que chacun doit se déterminer soi-même par un fidèle examen des saintes Ecritures , pour sçavoir ce qu'il doit croire ou ne pas croire , & qu'on ne doit s'en rapporter à aucune Autorité Ecclesiastique.*

Ainsi parle Mr. Piçter, Recteur de l'Academie de Geneve , dans un de ses Ouvrages , lequel , pour rendre quelque raison d'un principe si extraordinaire , & faire en même tems bien entendre qu'on doit le suivre au pied de la lettre , ajoute , que *l'Ecriture est claire d'elle-même dans les choses necessaires au salut.*

Le Ministre Claude en dit autant en divers endroits de sa défense de la reformation , & dans sa réponse au Discours de M. de Meaux.

* Le Ministre Jurieu rend de son côté témoignage au même principe , en ces termes : *Nous disons tous que l'Ecriture est le seul Juge des Controverses , que nous ne devons avoir de soumission aveugle dans les affaires de foy , pour les decisions d'aucun homme vivant aujourd'huy , ni d'aucune assemblée d'hommes.*

Après vous avoir rappelé ce principe fondamental de la Religion Protestante , si souvent rebattu par vos Ministres , permettez-moi , Messieurs , de vous rappeler à vous-même ; & pour cet effet de vous faire les questions suivantes. 1°. S'il est vrai qu'avant vous deter-

* Syst. l. 2. c. 2. p. 245.

miner pour la Religion Protestante contre la Catholique-Romaine, vous avez fait par vous-même, sans vous en rapporter à autrui, un fidèle examen des saintes Ecritures.

2°. S'il est vrai que dans le choix que vous avez fait de la Religion Protestante, au mépris de la Religion Catholique-Romaine, vous n'avez eu égard à aucune sorte d'autorité vivante.

3°. S'il est vrai que l'Ecriture Sainte vous ait paru assez claire d'elle-même dans les choses nécessaires au salut, pour n'avoir eu nul besoin à cet égard d'aucun Interprete vivant & visible.

Et parce que si l'Ecriture est claire d'elle-même dans les choses nécessaires au salut, il n'est pas permis à un Protestant d'ignorer ces choses; puisqu'il ne tient qu'à lui de les voir clairement dans cette Ecriture si claire selon lui à cet égard. Je vous somme, Messieurs, sous peine de confusion pour vos Ministres, ou pour vous-même, de me marquer au juste par la réponse dont vous voudrez bien m'honorer, qu'elles sont, selon la Religion Protestante, ces choses nécessaires au salut, à quoy elles se reduisent, quel en est le nombre?

Pour moi je vous soutiens d'avance, Messieurs, qu'en gens sinceres & sensez, vous ne pouvez répondre aux questions ci-dessus, sinon 1°. Qu'en abandonnat la Religion Catholique-Romaine, & lui substituant la Protestante, vous n'avez point fait cet examen fidèle des saintes Ecritures, pour vous déterminer en faveur de celle-ci. 2°. Que vous n'avez eu égard en ce choix qu'à l'autorité paternelle, ou autre à peu près semblable. 3°. Que vous ne sçavez si l'Ecriture est claire ou non pour les sçavans dans les choses nécessaires au salut; mais que vous sçavez fort bien qu'elle ne l'est pas pour vous à l'égard même de ces choses nécessaires au salut, & que vous ignorez à quoy la Religion Protestante les réduit & les borne. Je vous défie, Messieurs, de pou-

voir répondre sincèrement autre chose.

De tout cela il résulte , comme vous voyez assez , qu'en embrassant la Religion Protestante en la manière que vous l'avez fait , vous l'avez démantée sur tous les chefs allégués. Elle vouloit qu'avant vous déterminer pour elle vous fîssiez par vous-même une exacte comparaison de ses dogmes avec les saintes Ecritures : vous ne l'avez point faite cette comparaison , ni ne sçauriez la faire. Elle vouloit qu'en la préférant vous n'eussiez égard à aucune Autorité vivante , non pas même Ecclesiastique , telle qu'auroit pû être un Synode de ces Ministres , & néanmoins vous vous en êtes rapportez à la seule Autorité prophane & privée de Messieurs vos parens. Elle veut , ou suppose , que vous voyez clairement par vous-même dans l'Ecriture , si vous la lisez , ou si vous vous la faites lire , ou si vous l'écoutez quand on la lit , que vous y voyez les choses nécessaires & suffisantes au salut , & cependant vous osez la démentir là-dessus.

** Nous avons , dit le Ministre Claude de sa part , & au nom de tous les Sectateurs , la parole de Dieu , que tout homme peut lire ou se faire lire , ou l'écouter lorsqu'on la lit publiquement. Cette parole contient nettement & clairement tout ce qui est nécessaire pour former la foy , & pour former le culte & les mœurs..... Nous disons seulement , ajoute ce Ministre , que ce que l'Ecriture contient d'une manière proportionnée à l'intelligence de tout le monde , touchant la foy & les mœurs , suffit pour le salut.*

Dire ce que vous venez d'entendre de la part du Ministre Claude , c'est dire bien nettement & bien clairement , qu'il n'est point d'homme qui ne puisse discerner par lui-même dans l'Ecriture les choses nécessaires & suffisantes au salut ; les Confreres le supposent de même comme nous avons vu.

Quant à vous , Messieurs , qui faites sans doute par :

** Déf. de la Reform. 2. part. p. 195. &c.*

tie de tout le monde de Mr. Claude, trouvez-vous que votre experience justifie bien ici la supposition de vos Ministres ? Ne la dément-elle pas plutôt ouvertement ? Que ne dis-je que leur propre experience les dément eux-mêmes ?

Car si les choses nécessaires & suffisantes au salut sont si nettement & si clairement contenuës dans l'Ecriture, qu'elles y soient *d'une maniere proportionnée à l'intelligence de tout le monde*, d'où vient que de sçavoir distinguer les points fondamentaux de ceux qui ne le sont pas ; c'est selon le Ministre Jurieu une ** question si épineuse & si difficile à décider*. D'où vient que les Ministres Protestans ont si fort varié là-dessus, & qu'ils sont encore aujourd'huy à convenir à cet égard ? Est-ce que ce qui est clair pour tout le monde ne l'est pas pour eux ? N'est-ce pas là démentir par leur fait propre ce qu'ils ont si souvent publié dans leurs Ouvrages ? sçavoir, que *l'Ecriture est claire d'elle-même dans les choses nécessaires au salut : que cette parole contient nettement & clairement tout ce qui est nécessaire pour former la foy, le culte & les mœurs*.

Et une telle contradiction, sur tout en une matiere aussi decisive pour un Protestant que celle-ci, puisqu'il s'y agit pour lui de l'unique moyen que sa Religion lui propose, pour s'asseurer des choses nécessaires au salut, ne devoit-elle pas enfin, Messieurs, vous déromper d'une Religion dont le principe fondamental est démenti par ceux même qui le publient.

Je pourrois pousser bien plus loin les conséquences qu'on peut tirer contre la Religion Protestante, & de cette prétendue clarté des saintes Ecritures dans les choses nécessaires au salut, dont elle flatte ses Sectateurs, & de l'incertitude où elle est touchant la nature & le nombre de ces choses nécessaires, appellées autrement Points fondamentaux ; mais j'excederois les bornes que

* Syst. 2. ch. 1. p. 237.

j'ay dû me prescrire pour plusieurs raisons.

De plus j'en ay certainement assez dit, pour vous faire sentir l'état déplorable où vous êtes, & vous engager à revenir sur vos pas, afin de sortir d'une voye qui ne conduit que dans les abîmes les plus affreux, puisqu'elle vous met hors d'état de sçavoir, ni ce que vous devez croire, ni ce que vous devez rejeter.

Vous venez de le voir. Ces conséquences qui derivent naturellement des faits ou principes posez dans cette Lettre, ne sont pas moins sensibles que ces principes même; & nul de vous, Messieurs, ne peut pretexter défaut de sçavoir pour s'empêcher de s'y rendre. Les raisonnemens qui ne sont fondez que sur des faits notoires, tels que ceux que j'ay alleguez, sont du Ressort des plus simples.

Je ne laisserai pas d'ajouter de nouvelles Lettres à celle-ci, sur tout si j'y suis invité de votre part par l'esperance d'un heureux succès: quoiqu'il en soit, faites-moi, Messieurs, la justice de croire que je ne cherche en tout cela qu'à vous procurer le plus grand de tous les biens pour l'éternité, & votre plus grande satisfaction pour cette vie même; & à vous témoigner efficacement que je suis en N. S. Votre tres-humble & très-obeissant serviteur, M A I N A R D, Chanoine honoraire de S. Sernin.

A Toulouse ce 27. Avril 1731.

A P P R O B A T I O N S.

JE soussigné, Professeur Royal & perperuel de Theologie dans l'Université de Toulouse, & Sous-Doyen de cette Faculté, ay lû & approuvé un Manuscrit, intitulé *Lettre d'un Predicateur de Carême à Messieurs les Protestans*, &c. Donné à Toulouse ce 12. Avril 1731.

D U P O N T, Sous-Doyen de la
Faculté de Theologie.

JE soussigné Docteur en Theologie, & Professeur Royal en l'Université de Toulouse, declare que j'ay lû un Manuscrit, intitulé *Lettre d'un Predicateur de Carême à Messieurs les Protestans ou Prétendus Réformés du Lieu de sa derniere Station*, &c. & que je l'ay trouvé tout propre à convaincre ceux à qui cette Lettre est adressée, & à les faire revenir à l'Eglise Catholique Romaine; en foy de quoy me suis signé. A Toulouse ce 6. Avril 1731.

J. FLOURET, Jes.

PERMISSION.

SOit montré au Procureur du Roy. Appointée le 14. Avril 1731.

MONLON, Lieut. Princ.

LE Procureur du Roy vû le Manuscrit intitulé *Lettre d'un Predicateur du Carême à Messieurs les Protestans ou Prétendus Réformés*, avec l'approbation des Srs. Dupont & Flouret, Professeurs Royaux de Theologie de l'Université de Toulouse, d'eux signée, la presente Requête, Ordonnance de Soit-montre, conclud & consent que la permission de l'impression dudit Manuscrit soit accordée, avec les injonctions requises, sous salaire moderé. Ce 16. Avril 1731.

CORTADE-BETOU,
Procureur du Roy.

VEU la susdite Requête réponduë de notre Ordonnance de Soit-montre au Procureur du Roy, du 14. de ce mois, & Conclusions dud. Procureur du Roy, permettons au Suppliant l'impression du Manuscrit dont s'agit, avec les injonctions requises. Ce 19. Avril 1731.

MONLON, Lieut. Princ.